
COMMUNIQUÉ

Communication suite à l'avis du Comité consultatif de bioéthique sur la proposition de loi relative à la transsexualité

Suite à la publication de l'avis du Comité consultatif de bioéthique, qui considère que la proposition de loi Vautmans concernant le changement de prénom et de sexe des transsexuels est "acceptable d'un point de vue éthique", Trans-Action réaffirme son opposition vis-à-vis de ce projet de loi, une opposition déjà exprimée en audition à la Commission Justice le 28 novembre 2005.

Cette proposition de loi est la seule en Europe qui impose des contraintes médicales (entre autres une opération chirurgicale de réassignation de sexe et la stérilisation) dans un cadre qui devrait rester strictement législatif. Curieusement, ce fait ne semble pas heurter le Comité consultatif de bioéthique, alors que le principe même est choquant sur le plan éthique. Le Comité affirme : "Il semble qu'ici, le législateur a décidé de faire confiance au corps médical et à sa bonne pratique". Contrairement à l'affirmation du Comité, cette proposition de loi dicte aux médecins leur conduite, entrave l'exercice de leur métier et empêche tout suivi de l'évolution médicale et scientifique. En outre, Trans-Action se demande pourquoi le comité n'a pas eu le temps nécessaire pour approfondir son examen. De plus, le Comité réaffirme le point de vue selon lequel la transsexualité doit être considérée a priori sous l'angle de la pathologie psychiatrique.

Le Comité consultatif de bioéthique estime aussi qu'il y a lieu d'applaudir la proposition de loi Vautmans "puisque'elle permet à des transsexuels opérés de faciliter la mise en conformité de leur statut administratif à leur nouveau sexe, plutôt que de les obliger à entamer des procédures longues et coûteuses pour changer leur prénom et leur état civil". Cette affirmation se base sur une fausse information qui continue à circuler. La procédure existante n'est ni longue, ni coûteuse, ni aléatoire. Bien au contraire, la proposition de loi vise à instaurer deux procédures là où une seule suffit à l'heure actuelle. La simplification administrative est donc inexistante.

Trans-Action
<http://www.trans-action.org>

Membre du Transgender European Network
<http://tgeu.net>